

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
1 mai 2003
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 30 avril 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1474 (2003) du Conseil de sécurité relative à la Somalie qui a été adoptée le 8 avril 2003. Au paragraphe 3 de cette résolution, le Conseil a décidé de reconstituer un groupe d'experts pour une période de six mois commençant au plus tard trois semaines à compter de l'adoption de la résolution, qui serait installé à Nairobi et aurait notamment pour mandat d'enquêter sur les violations de l'embargo sur les armes, y compris les voies d'accès terrestre, aérienne et maritime à la Somalie, et d'affiner les recommandations formulées dans le rapport du Groupe d'experts (S/2003/223). Au paragraphe 4 de la même résolution, le Conseil m'a prié de nommer au total quatre experts, dont le Président.

En conséquence, je tiens à vous informer qu'après avoir consulté le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, et compte tenu des dispositions de la résolution 1474 (2003), notamment celles qui me demandent de tirer parti au maximum, selon qu'il conviendra, des compétences des membres du Groupe d'experts nommés en application de la résolution 1425 (2002), j'ai nommé les experts ci-après :

- M. Edward Howard Johns (États-Unis)
- M. Mohamed Abdoulaye M'Backe (Sénégal)
- M. Johan Peleman (Belgique)
- M. Pavanjeet Singh Sandhu (Inde)

J'ai nommé M. Peleman Président du Groupe d'experts.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter les informations qui précèdent à la connaissance des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. Annan

